

# Visites autorisées

## - proches aidants seulement - (palier orange)

### Soins intensifs



Les visiteurs présentant des symptômes s'apparentant à ceux de la COVID-19, en investigation ou ayant reçu un diagnostic de COVID-19 confirmé ne sont pas autorisés.



Les visites de proches aidants sont permises pour une période de 10 minutes aux heures paires (sauf 8 h déplacé à 7 h 30 et 16 h à 15 h 30).



Une personne à la fois est autorisée pour un maximum de 2 personnes par 24 h.



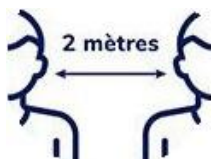
Présentez-vous au poste de soins infirmiers avant d'entrer dans la chambre.



Le lavage des mains est obligatoire avant d'entrer dans la chambre et après en être sorti.



Le port du masque ou du couvre-visage est obligatoire.



La distanciation physique doit être respectée entre les visiteurs, avec le personnel et avec les usagers.

**SORTIE**



À la suite de votre visite, vous devez quitter immédiatement l'établissement.